



## AVIS D'ABATTAGE D'ARBRE(S)

La Municipalité de Moudon, conformément à l'article 4 du règlement communal sur la protection des arbres, soumet à l'enquête publique locale

du 1<sup>er</sup> mai au 20 mai 2024

la demande d'abattage suivante :

Propriétaire :	Etat de Vaud - DGIP Place de la Riponne 10 1014 Lausanne
Parcelle :	1138 – Ecole de Grange-Verney
Arbres à abattre :	1 peuplier Carolin
Motif :	Arbre dépérissant et dangereux
Compensation :	1 chêne pédonculé en tige

Les éventuelles remarques ou oppositions doivent être adressées à la Municipalité d'ici au 20 mai 2024.

LA MUNICIPALITE